

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(en milliers de dollars US) – non audité

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 277 \$	89 642 \$
Créances clients (note 4)	599 040	412 498
Stocks (note 5)	1 110 430	1 089 441
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	78 342	95 955
Actifs détenus en vue de la vente	7 231	—
Total des actifs courants	1 885 320	1 687 536
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles	1 190 792	1 174 515
Actifs au titre de droits d'utilisation	84 815	81 447
Immobilisations incorporelles	256 830	261 419
Goodwill	271 677	271 677
Impôt sur le résultat différé	21 704	23 971
Autres actifs non courants	28 136	14 308
Total des actifs non courants	1 853 954	1 827 337
Total des actifs	3 739 274 \$	3 514 873 \$
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	463 755 \$	408 294 \$
Impôt sur le résultat à payer	20 992	1 635
Partie courante des obligations locatives (note 8 d))	16 261	14 161
Partie courante de la dette à long terme (note 6)	300 000	300 000
Total des passifs courants	801 008	724 090
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 6)	919 000	685 000
Obligations locatives (note 8 d))	93 319	83 900
Impôt sur le résultat différé	28 876	18 118
Autres passifs non courants	44 727	46 308
Total des passifs non courants	1 085 922	833 326
Total des passifs	1 886 930	1 557 416
Capitaux propres		
Capital social	275 233	271 213
Surplus d'apport	67 233	61 363
Résultats non distribués	1 504 557	1 611 231
Cumul des autres éléments du résultat global (note 10)	5 321	13 650
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	1 852 344	1 957 457
Total des passifs et des capitaux propres	3 739 274 \$	3 514 873 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL
(en milliers de dollars US, sauf les données par action) – non audité

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	30 juin 2024	2 juillet 2023	30 juin 2024	2 juillet 2023
Ventes nettes (note 14)	862 168 \$	840 438 \$	1 557 964 \$	1 543 301 \$
Coût des ventes	600 216	623 842	1 084 879	1 139 042
Bénéfice brut	261 952	216 596	473 085	404 259
Charges de vente et charges générales et administratives (note 8 f)	123 630	78 064	228 868	159 909
Profit sur une cession-bail (note 8 e))	—	—	—	(25 010)
Profits nets sur l'assurance (note 8 g))	—	(74 172)	—	(74 172)
(Recouvrement de coûts) coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions (note 7)	(2 893)	30 009	(2 095)	32 844
Bénéfice opérationnel	141 215	182 695	246 312	310 688
Charges financières, montant net (note 8 b))	24 272	20 731	46 998	37 683
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	116 943	161 964	199 314	273 005
Charge d'impôt sur le résultat (note 15)	58 537	6 676	62 241	20 100
Bénéfice net	58 406	155 288	137 073	252 905
Autres éléments du résultat global, après déduction de l'impôt sur le résultat connexe (note 10)				
Couvertures de flux de trésorerie	(12 882)	1 537	(8 329)	6 847
Résultat global	45 524 \$	156 825 \$	128 744 \$	259 752 \$
Bénéfice par action (note 11)				
De base	0,35 \$	0,87 \$	0,81 \$	1,42 \$
Dilué	0,35 \$	0,87 \$	0,81 \$	1,41 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
Périodes de six mois closes les 30 juin 2024 et 2 juillet 2023
(en milliers ou en milliers de dollars US) – non audité

	Capital social		Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	Nombre	Montant				
Solde au 31 décembre 2023	169 986	271 213 \$	61 363 \$	13 650 \$	1 611 231 \$	1 957 457 \$
Rémunération fondée sur des actions	—	—	40 788	—	—	40 788
Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel	24	827	—	—	—	827
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	29	976	(143)	—	—	833
Actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et aux DAA	394	10 287	(18 456)	—	—	(8 169)
Actions rachetées à des fins d'annulation	(4 531)	(7 414)	—	—	(160 909)	(168 323)
Actions rachetées en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	(410)	(656)	—	—	(13 207)	(13 863)
Variation attribuable à la transition d'un règlement en instruments de capitaux propres à un règlement en trésorerie	—	—	(15 396)	—	—	(15 396)
Paieement de la portion revenant aux employés de la rémunération différée	—	—	(1 333)	—	—	(1 333)
Dividendes déclarés	—	—	410	—	(69 631)	(69 221)
Transactions avec les actionnaires de la Société comptabilisées directement dans les capitaux propres	(4 494)	4 020	5 870	—	(243 747)	(233 857)
Couvertures de flux de trésorerie (note 10)	—	—	—	(8 329)	—	(8 329)
Bénéfice net	—	—	—	—	137 073	137 073
Résultat global	—	—	—	(8 329)	137 073	128 744
Solde au 30 juin 2024	165 492	275 233 \$	67 233 \$	5 321 \$	1 504 557 \$	1 852 344 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	179 709	202 329 \$	79 489 \$	9 845 \$	1 590 499 \$	1 882 162 \$
Rémunération fondée sur des actions	—	—	16 018	—	—	16 018
Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel	27	806	—	—	—	806
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	218	6 250	(846)	—	—	5 404
Actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et aux DAA	648	14 429	(29 807)	—	—	(15 378)
Actions rachetées à des fins d'annulation	(3 553)	(4 296)	—	—	(105 993)	(110 289)
Actions rachetées en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	(648)	(550)	—	—	(19 005)	(19 555)
Rémunération différée devant être réglée en UAI visant des actions émises	—	—	2 075	—	—	2 075
Dividendes déclarés	—	—	868	—	(68 107)	(67 239)
Transactions avec les actionnaires de la Société comptabilisées directement dans les capitaux propres	(3 308)	16 639	(11 692)	—	(193 105)	(188 158)
Couvertures de flux de trésorerie (note 10)	—	—	—	6 847	—	6 847
Bénéfice net	—	—	—	—	252 905	252 905
Résultat global	—	—	—	6 847	252 905	259 752
Solde au 2 juillet 2023	176 401	218 968 \$	67 797 \$	16 692 \$	1 650 299 \$	1 953 756 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en milliers de dollars US) – non audité

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	30 juin 2024	2 juillet 2023	30 juin 2024	2 juillet 2023
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Bénéfice net	58 406 \$	155 288 \$	137 073 \$	252 905 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (note 8 a))	36 794	31 603	68 382	59 539
(Profits) charges de restructuration hors trésorerie liés aux immobilisations corporelles, aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux logiciels (note 7)	(4 940)	7 493	(5 394)	7 110
Attributions fondées sur des actions réglées en espèces en lien avec les indemnités de cessation d'emploi versées aux cadres sortants	(15 396)	—	(15 396)	—
(Profit) perte à la sortie d'immobilisations incorporelles	8	(88)	(2)	(25 121)
Rémunération fondée sur des actions	36 959	8 062	43 248	16 092
Impôt sur le résultat différé	13 837	2 545	13 015	9 939
Autres (note 12 a))	(11 650)	11 334	(12 415)	6 945
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement (note 12 c))	26 032	(34 412)	(115 857)	(325 001)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	140 050	181 825	112 654	2 408
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Achat d'immobilisations corporelles	(35 531)	(54 105)	(77 702)	(127 062)
Achat d'immobilisations incorporelles	(745)	(1 915)	(2 545)	(2 814)
Produit de la cession-bail d'immobilisations corporelles et produit tiré d'autres sorties d'immobilisations corporelles	95	252	167	51 273
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(36 181)	(55 768)	(80 080)	(78 603)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Augmentation des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit bancaire à long terme	79 000	15 000	234 000	215 000
Paieement au titre des obligations locatives	(3 002)	(4 122)	(6 792)	(17 117)
Dividendes versés	(69 221)	(67 239)	(69 221)	(67 239)
Produit tiré de l'émission d'actions	1 239	1 013	1 584	6 136
Rachat et annulation d'actions	(112 510)	(75 704)	(169 210)	(107 722)
Rachats d'actions en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	—	—	(13 863)	(19 555)
Retenues d'impôt payées dans le cadre du règlement d'UAI visant des actions émises	(125)	(138)	(8 169)	(15 378)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(104 619)	(131 190)	(31 671)	(5 875)
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises	(169)	(96)	(268)	261
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(919)	(5 229)	635	(81 809)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	91 196	73 837	89 642	150 417
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	90 277 \$	68 608 \$	90 277 \$	68 608 \$
Sommes versées en trésorerie au cours de la période au titre de ce qui suit (comprises dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles)				
Intérêts	17 867 \$	15 138 \$	34 432 \$	29 397 \$
Impôt sur le résultat, déduction faite des remboursements	7 373	11 785	13 133	17 880

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉ)

Pour la période close le 30 juin 2024

(Les montants des tableaux sont en milliers ou en milliers de dollars américains, sauf les données par action, à moins d'indication contraire)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (la « Société » ou « Gildan ») est située au Canada et a été constituée en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société a pour principale activité commerciale la confection et la vente de vêtements de sport, d'articles chaussants et de sous-vêtements. L'exercice de la Société prend fin le dimanche le plus près du 31 décembre de chaque année.

Le siège social de la Société est situé au 600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 3300, Montréal (Québec). Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2024 et pour les périodes de trois mois et de six mois closes à cette date comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. La Société est une entité ouverte inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole GIL.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice 2023. La Société a utilisé les mêmes méthodes comptables dans la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités que celles décrites à la note 3 afférente à ses plus récents états financiers consolidés annuels, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 comme le décrit la note 2 d) plus loin.

La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités a été approuvée par le conseil d'administration de la Société en date du 31 juillet 2024.

b) Caractère saisonnier des activités

Les ventes nettes de la Société sont soumises à des variations saisonnières. Les ventes nettes sont historiquement les plus élevées aux deuxième et troisième trimestres.

c) Secteurs opérationnels

La Société gère ses activités comme un secteur opérationnel à présenter.

d) Première application de nouvelles normes comptables et interprétations pour la période de présentation de l'information financière

Le 1^{er} janvier 2024, la Société a adopté les normes comptables nouvelles ou modifiées suivantes :

Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin de clarifier la manière de classer la dette et les autres passifs en tant que passifs courants ou non courants. Les modifications (qui touchent seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière) clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière de différer le règlement du passif pour au moins douze mois et indiquent explicitement que seuls les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière influent sur le classement d'un passif; clarifient que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif; et précisent que par règlement on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)*. Ces modifications supplémentaires apportent des éclaircissements quant au traitement des effets sur le classement des clauses restrictives et les informations à fournir à leur sujet si une entité est tenue de respecter les clauses restrictives au plus tard à la date de clôture, et si elle est tenue de les respecter seulement

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

d) Première application de nouvelles normes comptables et interprétations pour la période de présentation de l'information financière (suite)

après la date de clôture. Les modifications de 2020 et les modifications de 2022 (collectivement, « les modifications ») sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et sont appliquées rétrospectivement. Les modifications à l'IAS 1 n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ APPLIQUÉES

Absence de convertibilité

En août 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, portant sur l'absence de convertibilité. Ces modifications visent à exiger que les entités appliquent une approche cohérente pour apprécier si une monnaie est convertible en une autre monnaie et déterminer le cours de change à utiliser et les informations à fournir lorsqu'elle ne l'est pas. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 et ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société. L'adoption anticipée est permise.

IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, afin d'améliorer la présentation des informations sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle reprend telles quelles de nombreuses exigences de l'IAS 1. L'IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

4. CRÉANCES CLIENTS

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Créances clients	610 676 \$	423 663 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(11 636)	(11 165)
	599 040 \$	412 498 \$

Au 30 juin 2024, les créances clients traitées aux termes d'un contrat d'achat de créances s'élevaient à 221,8 millions de dollars (270,9 millions de dollars au 31 décembre 2023). Le contrat d'achat de créances, qui permet la vente de créances clients d'un maximum de 400 millions de dollars à la fois, vient à échéance le 17 juin 2025, sous réserve de prorogations annuelles. La Société conserve les responsabilités liées au traitement de créances client vendues, y compris le recouvrement. La différence entre la valeur comptable des créances vendues aux termes du contrat et la contrepartie reçue au moment du transfert s'élevait à 4,3 millions de dollars (3,8 millions de dollars en 2023) et à 7,7 millions de dollars (7,9 millions de dollars en 2023) pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024, respectivement, et a été comptabilisée dans les charges bancaires et autres charges financières.

4. CRÉANCES CLIENTS (suite)

L'évolution de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des créances clients se présente comme suit :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	30 juin 2024	2 juillet 2023	30 juin 2024	2 juillet 2023
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'ouverture de la période	(11 274) \$	(12 731) \$	(11 165) \$	(15 394) \$
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur des créances clients	(472)	1 554	(815)	3 823 \$
Radiation de créances clients	110	7	344	401
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à la clôture de la période	(11 636) \$	(11 170) \$	(11 636) \$	(11 170) \$

5. STOCKS

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Matières premières et stocks de pièces de rechange	188 423 \$	165 527 \$
Travaux en cours	79 501	57 938
Produits finis	842 506	865 976
	1 110 430 \$	1 089 441 \$

6. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt effectif ¹⁾	Montant en principal		Date d'échéance
		30 juin 2024	31 décembre 2023	
Partie non courante de la dette à long terme				
Facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable, portant intérêt au taux variable américain ^{2) 3)}	6,7 %	469 000 \$	235 000 \$	Mars 2027
Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ^{2) 4)}	4,6 %	300 000	300 000	Juin 2026
Effets à payer, portant intérêt à un taux fixe de 2,91 % payable semestriellement ⁵⁾	2,9 %	100 000	100 000	Août 2026
Effets à payer, portant intérêt au taux ajusté du SOFR majoré d'un écart de 1,57 % payable trimestriellement ^{5) 6)}	2,9 %	50 000	50 000	Août 2026
		919 000 \$	685 000 \$	
Partie courante de la dette à long terme				
Prêt à terme à prélèvement différé, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ^{2) 4)}	7,0 %	300 000	300 000	Mai 2025
		300 000 \$	300 000 \$	
Dettes à long terme (y compris la partie courante)		1 219 000 \$	985 000 \$	

- 1) Représente le taux d'intérêt effectif annualisé pour la période de six mois close le 30 juin 2024, incluant l'incidence sur la trésorerie des swaps de taux d'intérêt, le cas échéant.
- 2) Avances au taux de financement à un jour garanti (SOFR), portant intérêt au SOFR à terme ajusté (comprend un ajustement du taux de référence de 0 % à 0,25 %) majoré d'un écart se situant entre 1 % et 3 %.
- 3) La facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable consentie non garantie de 1 milliard de dollars de la Société prévoit une prorogation annuelle, sous réserve de l'approbation des prêteurs. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans la convention relative à la facilité de crédit et ses modifications). De plus, un montant de 43,8 millions de dollars (36,0 millions de dollars au 31 décembre 2023) a été affecté à cette facilité pour couvrir diverses lettres de crédit.
- 4) Le contrat de prêt à terme non garanti est non renouvelable et peut être remboursé par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sans pénalité. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans les conventions relatives aux prêts à terme et leurs modifications).

6. DETTE À LONG TERME (suite)

- 5) Les effets non garantis émis auprès d'investisseurs qualifiés sur le marché des placements privés aux États-Unis peuvent être remboursés par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sous réserve du paiement d'une pénalité pour remboursement anticipé comme le prévoit la convention d'achat d'effets.
- 6) Le taux SOFR ajusté est déterminé en fonction des effets à taux variable qui portent intérêt à un taux variable majoré d'un écart de 1,57 %.

Le 26 mai 2023, la Société a modifié son prêt à terme de 300 millions de dollars pour y inclure un prêt à terme à prélèvement différé supplémentaire de 300 millions de dollars d'une durée de un an à compter de la date d'entrée en vigueur. Le 16 mai 2024, la Société a prolongé l'échéance du prêt à terme à prélèvement différé jusqu'au 26 mai 2025. Toutes les autres modalités du contrat étant demeurées inchangées.

En date du 30 juin 2024, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives financières.

7. COÛTS (RECOUVREMENT DE COÛTS) DE RESTRUCTURATION ET AUTRES COÛTS CONNEXES À DES ACQUISITIONS

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	30 juin 2024	2 juillet 2023	30 juin 2024	2 juillet 2023
Indemnités de départ et coûts relatifs aux avantages du personnel	— \$	15 324 \$	— \$	15 831 \$
Coûts de sortie, de relocalisation et autres coûts	1 982	7 192	3 228	9 903 \$
(Profit net) perte nette à la sortie et à la réduction de valeur d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation et de logiciels liés aux activités de sortie	(4 875)	7 493	(5 323)	7 110
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	(2 893) \$	30 009 \$	(2 095) \$	32 844 \$

Les recouvrements de coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de six mois close le 30 juin 2024 se rapportent à l'élément suivant : un montant de 5,3 millions de dollars de profits à la sortie liés principalement à la sous-location d'une installation de distribution fermée dans l'ouest des États-Unis, contrebalancés en partie par des coûts de 3,2 millions de dollars attribuables principalement à l'achèvement d'activités de restructuration amorcées antérieurement. Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de six mois close le 2 juillet 2023 se rapportaient aux éléments suivants : un montant de 28,5 millions de dollars lié au regroupement et à la fermeture des installations de fabrication en Amérique centrale, un montant de 2,9 millions de dollars lié à la fermeture, en décembre 2022, d'une usine de filature aux États-Unis et aux coûts de sortie liés à la résiliation du contrat de location d'une installation de filature déjà fermée, et un montant de 1,4 million de dollars lié essentiellement à l'achèvement d'activités de restructuration amorcées antérieurement.

8. AUTRES INFORMATIONS

a) Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	30 juin 2024	2 juillet 2023	30 juin 2024	2 juillet 2023
Amortissement des immobilisations corporelles	28 906 \$	25 021 \$	56 072 \$	49 626 \$
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	3 963	3 415	7 334	6 674 \$
Ajustement au titre de la variation de l'amortissement incluse dans les stocks à l'ouverture et à la clôture de la période	647	(246)	(2 024)	(3 648)
Amortissement des immobilisations incorporelles, en excluant les logiciels	1 923	2 037	4 257	4 138
Amortissement des logiciels	1 355	1 376	2 743	2 749
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans le bénéfice net	36 794 \$	31 603 \$	68 382 \$	59 539 \$

Au 30 juin 2024, les immobilisations corporelles comprennent une tranche de 87,4 millions de dollars (185,3 millions de dollars au 31 décembre 2023) de bâtiments et de matériel non encore disponibles pour être utilisés dans le cadre des activités. Au 30 juin 2024, les immobilisations incorporelles comprennent un montant de 3,3 millions de dollars (1,2 million de dollars au 31 décembre 2023) au titre de logiciels non encore disponibles pour être utilisés dans le cadre des activités. Ces actifs ne sont amortis qu'à partir du moment où ils sont prêts pour utilisation.

Au 30 juin 2024, la Société s'était engagée à hauteur d'environ 100 millions de dollars en ce qui a trait à l'acquisition d'immobilisations corporelles liées principalement à des projets d'expansion de la capacité de fabrication.

b) Charges financières, montant net

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	30 juin 2024	2 juillet 2023	30 juin 2024	2 juillet 2023
Charges d'intérêts sur des passifs financiers comptabilisés au coût amorti ¹⁾	18 053 \$	14 671 \$	34 087 \$	26 077 \$
Charges bancaires et autres charges financières	5 942	4 985	10 813	10 261 \$
Accroissement des intérêts sur les obligations locatives actualisées	1 224	885	2 237	1 588
Accroissement des intérêts sur les provisions actualisées	107	53	213	105
(Profit) perte de change	(1 054)	137	(352)	(348)
Charges financières, montant net	24 272 \$	20 731 \$	46 998 \$	37 683 \$

1) Déduction faite des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de néant (1,0 million de dollars en 2023) et (2,0 millions de dollars en 2023) pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024.

8. AUTRES INFORMATIONS (suite)

c) Transactions entre parties liées

Au cours des périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024, la Société a engagé des dépenses liées à l'utilisation d'un avion respectivement de 0,6 million de dollars (0,3 million de dollars en 2023) et de 0,6 million de dollars (0,5 million de dollars en 2023) auprès d'une société contrôlée par le président et chef de la direction de la Société. Les paiements relatifs à ces dépenses sont effectués conformément aux modalités de l'entente conclue par les parties liées. Au 30 juin 2024, le montant comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer se rapportant à l'utilisation de l'avion s'est élevé à 0,6 million de dollars (0,3 million de dollars au 31 décembre 2023).

Au 30 juin 2024, la Société s'était engagée à hauteur de 0,6 million de dollars au titre de cette entente, qui a trait aux frais d'utilisation minimaux pour le reste de l'exercice 2024.

Sont incluses dans les charges de vente et charges générales et administratives pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024 les transactions entre parties liées suivantes :

- Des prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi pour les cadres sortants de 21,6 millions de dollars (se reporter à la note 8 f)). Les paiements en espèces au deuxième trimestre de 2024 au titre des prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi ont totalisé 24,4 millions de dollars, dont 15,3 millions de dollars pour M. Tyra et 9,1 millions de dollars pour M. Bajaj. Au 30 juin 2024, le montant comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer se rapportant à ces charges était de néant.
- Des charges à payer de 9,4 millions de dollars pour le remboursement approuvé de frais juridiques et autres frais de conseil engagés par Browning West (un des actionnaires de la Société dont un associé siège au conseil d'administration de la Société depuis le 23 mai 2024). Le remboursement approuvé a trait aux frais engagés par Browning West relativement à la course aux procurations qui a eu lieu à la suite du congédiement du président et chef de la direction de la Société, Glenn Chamandy, et de sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction le 24 mai 2024. Au 30 juin 2024, le montant comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer se rapportant à ces charges s'élevait à 9,4 millions de dollars.
- Se reporter à la note 8 f) pour les charges de rémunération liées à la réintégration de M. Chamandy en tant que président et chef de la direction, ainsi que pour les coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé, et à la note 8 j) concernant une attribution fondée sur des actions approuvée pour M. Chamandy au deuxième trimestre.

d) Obligations locatives

Les contrats de location de la Société portent principalement sur des installations de fabrication, de vente, de distribution et d'administration.

Le tableau suivant présente les obligations locatives comptabilisées à l'état de la situation financière :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Courantes	16 261 \$	14 161 \$
Non courantes	93 319	83 900
	109 580 \$	98 061 \$

Le tableau suivant présente les paiements de loyers minimaux futurs en vertu des contrats de location non résiliables (y compris les contrats de location à court terme) au 30 juin 2024 :

	30 juin 2024
Moins de un an	23 013 \$
De un à cinq ans	64 971
Plus de cinq ans	45 665
	133 649 \$

8. AUTRES INFORMATIONS (suite)

d) Obligations locatives (suite)

Le total des sorties de fonds liées aux obligations locatives comptabilisées (y compris les intérêts) pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024 s'est élevé à 4,2 millions de dollars et 9,0 millions de dollars (5,0 millions de dollars et 18,7 millions de dollars en 2023) respectivement, dont une tranche de 3,0 millions de dollars et de 6,8 millions de dollars (4,1 millions de dollars en 2023 et 17,1 millions de dollars en 2023) respectivement, au titre des sorties de fonds liées aux activités de financement. La diminution des sorties de fonds est essentiellement imputable à la résiliation d'un contrat de location en 2023.

e) Cession-bail

Au cours de la période de six mois close le 2 juillet 2023, la Société a conclu une entente visant la cession-bail d'un de ses centres de distribution aux États-Unis. Le produit de la cession de 51,0 millions de dollars, qui représente la juste valeur du centre de distribution, a été comptabilisé dans le tableau consolidé intermédiaire résumé des flux de trésorerie au poste « Produit de la cession-bail d'immobilisations corporelles et produit tiré d'autres sorties d'immobilisations corporelles », dans les activités d'investissement. La Société a inscrit un actif au titre de droits d'utilisation de 3,9 millions de dollars et une obligation locative de 15,5 millions de dollars à la date de passation du contrat. De plus, un profit avant impôt sur la vente de 25,0 millions de dollars (15,5 millions de dollars après impôt) a été comptabilisé en tant que profit sur une cession-bail dans les états consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global.

f) Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes

Au cours des périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024, la Société a comptabilisé dans les charges de ventes et charges générales et administratives des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes survenus récemment de 57,2 millions de dollars et de 76,8 millions de dollars (néant et néant en 2023), respectivement, composés de ce qui suit :

- Des frais de services-conseils en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires de 18,0 millions de dollars et de 33,3 millions de dollars, respectivement.
- Des prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi de 21,6 millions versées au deuxième trimestre aux cadres sortants (M. Tyra et M. Bajaj) à la suite de la conclusion de la course aux procurations en mai 2024, ce qui comprend une charge de 12,3 millions de dollars au titre de l'accélération de l'acquisition des droits rattachés aux UAI.
- Des charges de rémunération de 7,8 millions de dollars au deuxième trimestre (8,9 millions de dollars depuis le début de l'exercice) liées au congédiement de M. Chamandy et à sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction. Les charges comprennent une rémunération rétroactive et des sommes à payer au titre des prestations du régime incitatif à court terme de 1,7 million de dollars au deuxième trimestre, ainsi qu'un montant de 15,9 millions de dollars au deuxième trimestre (17,0 millions de dollars depuis le début de l'exercice) au titre des ajustements de la charge de rémunération fondée sur des actions liée au rétablissement des attributions fondées sur des actions (pour laquelle une reprise de charge de rémunération d'environ 6 millions de dollars avait été comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2023), partiellement contrebalancés par la reprise d'un montant de 9,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024 au titre des indemnités de départ qui avaient été comptabilisées au quatrième trimestre de 2023.
- Des coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé de 7,4 millions de dollars au deuxième trimestre. Ces charges comprennent 4,8 millions de dollars pour la souscription d'une police d'assurance liquidation de sinistre pour les administrateurs et des dirigeants, 0,4 million de dollars pour les paiements de jetons de présence pour les réunions extraordinaires du conseil et 2,2 millions de dollars pour l'augmentation de la valeur du passif des unités d'actions différées (« UAD »).

8. AUTRES INFORMATIONS (suite)

f) Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes (suite)

- Une rémunération fondée sur des actions relative aux attributions spéciales de maintien en poste de 1,9 million de dollars au deuxième trimestre (2,6 millions de dollars depuis le début de l'exercice). À la date d'attribution, ces attributions spéciales de maintien en poste avaient une juste valeur totale de 8,6 millions de dollars. La charge de rémunération fondée sur des actions liée à ces attributions est comptabilisée sur les périodes respectives d'acquisition des droits, les droits pour la plupart des attributions étant initialement acquis à la fin de l'exercice 2024. Dans le cadre du départ de M. Bajaj, un montant de 2,5 millions de dollars de ces attributions lui a été intégralement versé en espèces au cours du deuxième trimestre de 2024.
- Des charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services de 0,5 million de dollars au deuxième trimestre (3,0 millions de dollars depuis le début de l'exercice) ayant trait au processus d'examen annoncé entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société.

g) Profits nets sur l'assurance

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023, la Société a finalisé une entente avec son assureur pour fermer ses réclamations d'assurance liées aux deux ouragans survenus en Amérique centrale en novembre 2020 et a reçu un paiement final de 74,0 millions de dollars au titre des réclamations d'assurance, relativement à la partie des réclamations qui concerne l'interruption des activités. Ce paiement a donné lieu à la comptabilisation d'un profit correspondant au poste « Profits nets sur l'assurance » de l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

h) Aide gouvernementale

Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024, la Société a comptabilisé un montant de 4,6 millions de dollars et de 8,8 millions de dollars (4,5 millions de dollars et 9,9 millions de dollars en 2023), respectivement, dans le coût des ventes à l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat net et du résultat global relativement à l'aide gouvernementale pour les coûts de production.

Au cours de la période de trois mois close le 30 juin 2024, le gouvernement de la Barbade a mis en place un crédit pour l'emploi, afin de stimuler l'activité économique et l'emploi dans ce pays. La Société a comptabilisé à l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat net et du résultat global un montant de 17,2 millions de dollars (néant en 2023) au titre de ce crédit pour l'emploi, en tant que réduction des charges de vente et charges générales et administratives appliquée à l'impôt sur le résultat à payer. Le crédit pour l'emploi est rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

i) Rachats d'actions

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 du Canada a été promulgué. Il instaure, entre autres, un impôt de 2 % sur la valeur nette annuelle des rachats d'actions par les sociétés ouvertes au Canada effectués à partir du 1^{er} janvier 2024. La Société est assujettie à cet impôt qui vise les actions rachetées à des fins d'annulation dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société au cours de la période de six mois close le 30 juin 2024. La charge d'impôt pour le premier semestre de l'exercice 2024 s'élève à 3,3 millions de dollars et a été portée au débit des capitaux propres. Ce montant est inclus dans les crédettes et charges à payer à l'état de la situation financière au 30 juin 2024, car le montant n'est payable qu'en 2025.

8. AUTRES INFORMATIONS (suite)

j) Rémunération fondée sur des actions

Variations survenues au cours du premier semestre de l'exercice 2024 dans les unités d'actions incessibles (« UAI ») visant des actions émises :

	Nombre	Juste valeur moyenne pondérée par unité
UAi visant des actions émises en circulation au 31 décembre 2023	1 516	33,26 \$
Variations survenues dans les UAI visant des actions émises en circulation		
Attribuées ¹⁾	571	37,32
Unités supplémentaires au titre des conditions d'acquisition liées au rendement	486	30,73
Attribuées au titre de dividendes déclarés	10	35,74
Réglées – actions ordinaires	(383)	30,49
Réglées – paiement de retenues d'impôt à la source	(225)	30,49
Renoncées	(24)	34,27
Réglées en trésorerie pour les cadres sortants	(82)	35,10
Attributions rétablies pour le président et chef de la direction	(439)	37,92
UAi visant des actions émises en circulation au 30 juin 2024	2 308	35,28 \$

1) Comprend 296 UAI attribuées à trois membres de la haute direction de la Société dans le cadre du régime incitatif à long terme (« RILT ») annuel de la Société et au titre des attributions spéciales de maintien en poste. En outre, le 28 juin 2024, le conseil d'administration a approuvé une attribution fondée sur des actions pour M. Chamandy dans le cadre du RILT annuel de la Société d'une juste valeur totale à la date d'attribution de 8,7 millions de dollars, pour laquelle le nombre d'UAi n'a pas été établi en raison de l'interdiction d'opérations dont la Société faisait l'objet au moment de l'approbation de l'attribution (le nombre d'UAi à attribuer devrait être établi sur la base du cours de clôture des actions de la Société le 2 août 2024) et n'apparaît donc pas dans le tableau ci-dessus.

La charge de rémunération relative aux attributions fondées sur des actions de la Société incluse dans le bénéfice opérationnel pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024 s'est établie à 37,0 millions de dollars et à 43,2 millions de dollars, respectivement (8,1 millions de dollars et 16,1 millions de dollars, respectivement, en 2023), et se rapporte principalement aux UAI visant des actions émises attribuées annuellement aux employés admissibles dans le cadre du régime incitatif à long terme de la Société. L'augmentation de la charge par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à l'acquisition accélérée des attributions d'UAi visant des actions émises pour les cadres sortants, M. Tyra et M. Bajaj (qui a eu une incidence de 12,3 millions de dollars sur la charge pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024, comme il est décrit dans les notes 8 c) et 8 f) des présents états financiers), et à l'incidence du congédiement de M. Chamandy et de sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction, qui tenait compte du rétablissement des attributions fondées sur des actions qui avaient été annulées par le précédent conseil d'administration au quatrième trimestre de 2023 (ce qui a donné lieu à une charge au titre des services passés de 15,9 millions de dollars et de 17,0 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024, comme il est décrit dans la note 8 f) des présents états financiers). La charge accélérée pour les deux cadres sortants comprend des montants relatifs à des attributions fondées sur des actions d'une valeur totale d'environ 12 millions de dollars, qui avaient été approuvées au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, mais pour lesquelles le nombre d'UAi n'avait pas été établi en raison de la période d'interdiction d'opérations dont la Société faisait l'objet. Ces attributions ont été intégralement versées au deuxième trimestre de l'exercice 2024 aux cadres sortants à la valeur approuvée, avant que le nombre d'UAi qui s'y rattachent ne soit établi, et n'apparaissent donc pas dans le tableau des UAI ci-dessus.

9. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Instruments financiers – valeurs comptables et justes valeurs

Les valeurs comptables ainsi que les justes valeurs des actifs et des passifs financiers figurant à l'état consolidé intermédiaire résumé non audité de la situation financière, se présentaient comme suit :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actifs financiers		
Coût amorti		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 277 \$	89 642 \$
Créances clients	599 040	412 498
Actifs financiers inclus dans les charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	39 263	45 136
Créances à long terme autres que les créances clients, comprises dans les autres actifs non courants	27 822	12 863
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Actifs financiers dérivés inclus dans les charges payées d'avance, les acomptes et les autres actifs courants	12 259	15 797
Passifs financiers		
Coût amorti		
Créditeurs et charges à payer ¹⁾	461 480 \$	403 534 \$
Dette à long terme – portant intérêt à des taux variables	1 119 000	885 000
Dette à long terme – portant intérêt à des taux fixes ²⁾	100 000	100 000
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Instruments financiers dérivés inclus dans les créditeurs et charges à payer	2 275	4 760

1) Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 14,8 millions de dollars (12,5 millions de dollars au 31 décembre 2023) aux termes d'ententes de financement de la chaîne d'approvisionnement (affacturage inversé) conclues avec une institution financière, en vertu desquelles les montants que la Société doit à certains fournisseurs peuvent être recouvrés par ces derniers auprès d'une institution financière avant leur échéance initiale. Ces soldes sont classés dans les créditeurs et charges à payer et les paiements connexes, dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, étant donné que l'objectif principal de l'entente est de fournir du financement au fournisseur et non pas à la Société, que l'entente ne prolonge pas de façon importante les modalités de paiement au-delà des modalités normales convenues avec les autres fournisseurs et qu'aucun report supplémentaire ou sûreté spéciale porté en garantie de ces paiements n'est inclus dans l'entente. Les créditeurs et charges à payer comprennent également des soldes à payer de 68,1 millions de dollars (49,0 millions de dollars au 31 décembre 2023) découlant essentiellement d'un délai d'une semaine entre le recouvrement des créances vendues et la remise hebdomadaire à la banque qui est la contrepartie aux termes du contrat d'achat de créances, dont il est question à la note 4 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes s'élevait à 97,6 millions de dollars au 30 juin 2024 (98,6 millions de dollars au 31 décembre 2023).

Actifs et passifs financiers à court terme

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers à court terme se rapprochait de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments, car ils portent intérêt à des taux variables ou parce que les modalités s'y rattachant sont comparables à celles du marché actuel pour des instruments similaires.

Actifs non courants et dette à long terme portant intérêt à des taux variables

La juste valeur des créances à long terme autres que les créances clients, comprises dans les autres actifs non courants, et de la dette à long terme portant intérêt à des taux variables de la Société, se rapproche également de leur valeur comptable respective, car les taux d'intérêt utilisés pour évaluer leur valeur comptable se rapprochent des taux d'intérêt actuels sur le marché.

9. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Dettes à long terme portant intérêt à des taux fixes

La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés et en utilisant des taux d'actualisation basés sur le rendement à l'échéance pour des émissions similaires. La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes a été évaluée en fonction des données du niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour déterminer la juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes, la Société prend en compte le risque de crédit qui lui est propre et le risque de crédit des autres parties.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture efficaces et sont composés de contrats à terme, de contrats d'option et de contrats de swap liés aux devises et aux marchandises, ainsi que de swaps de taux d'intérêt variable-fixe, afin de fixer les taux d'intérêt variables d'une portion désignée des emprunts aux termes du contrat de prêt et des effets non garantis. La juste valeur de ces contrats à terme est évaluée au moyen d'une technique d'évaluation généralement acceptée, soit la valeur actualisée de la différence entre la valeur du contrat à l'échéance selon le taux inscrit au contrat et la valeur du contrat à l'échéance selon le taux qu'une contrepartie utiliserait pour renégocier les mêmes modalités de contrat à la date d'évaluation dans les conditions actuelles. La juste valeur des contrats d'option est évaluée au moyen de modèles d'évaluation des options utilisant diverses données combinant des cours du marché et des données corroborées par le marché, incluant des estimations relatives à la volatilité et des écarts de crédit ajustés en fonction des options. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée en fonction des données de marché, en évaluant la différence entre le taux fixe du marché et la courbe à terme pour les taux d'intérêt variables applicables.

Les instruments financiers dérivés ont été évalués en fonction des données du niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers dérivés, la Société prend en compte le risque de crédit qui lui est propre et le risque de crédit des autres parties.

10. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	30 juin 2024	2 juillet 2023	30 juin 2024	2 juillet 2023
Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie				
Risque de change	1 519 \$	(831) \$	1 517 \$	(3 009) \$
Risque marchandises associé aux prix	(9 398)	3 706	(2 781)	8 931
Risque de taux d'intérêt	1 055	4 372	3 967	1 609
Impôt sur le résultat	(15)	8	(15)	30
Montants reclassés des autres éléments du résultat global aux stocks, relativement au risque marchandises associé aux prix	(3 852)	(4 579)	(7 073)	(1 731)
Montants reclassés des autres éléments du résultat global au bénéfice net, relativement au risque de change, au risque marchandises et au risque de taux d'intérêt inclus dans ce qui suit :				
Ventes nettes	(114)	653	38	1 193
Coût des ventes	—	(33)	—	(88)
Charges de vente et charges générales et administratives	100	325	(29)	1 095
Charges financières, montant net	(2 179)	(2 072)	(3 947)	(1 149)
Impôt sur le résultat	2	(12)	(6)	(34)
Autres éléments du résultat global	(12 882) \$	1 537 \$	(8 329) \$	6 847 \$

Au 30 juin 2024, le cumul des autres éléments du résultat global de 5,3 millions de dollars comprenait des profits nets différés sur les contrats de swap de taux d'intérêt de 9,4 millions de dollars, des profits nets différés sur les contrats de change à terme de 1,0 million de dollars et des pertes nettes différées sur les contrats à terme, les contrats d'option et les contrats de swap liés aux marchandises de 5,1 millions de dollars. Une tranche d'environ 2,7 millions de dollars des profits nets présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global devrait être reclassée dans les stocks ou dans le bénéfice net au cours des douze prochains mois.

11. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	30 juin 2024	2 juillet 2023	30 juin 2024	2 juillet 2023
Bénéfice net – de base et dilué(e)	58 406 \$	155 288 \$	137 073 \$	252 905 \$
Bénéfice de base par action				
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	168 005	177 624	168 437	178 584
Bénéfice de base par action	0,35 \$	0,87 \$	0,81 \$	1,42 \$
Bénéfice dilué par action				
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	168 005	177 624	168 437	178 584
Plus l'effet dilutif des options sur actions, des UAI visant des actions nouvelles et des actions ordinaires détenues en fiducie	134	278	122	289
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	168 139	177 902	168 559	178 873
Bénéfice dilué par action	0,35 \$	0,87 \$	0,81 \$	1,41 \$

Sont exclues du calcul ci-dessus pour la période de trois mois close le 30 juin 2024 : aucune option sur actions (1 132 737 en 2023) et aucune UAI visant des actions nouvelles (néant en 2023) qui étaient réputées être antidilutives. Sont exclues du calcul ci-dessus pour la période de six mois close le 30 juin 2024 : aucune option sur actions (1 132 737 en 2023) et aucune UAI visant des actions nouvelles (néant en 2023) qui étaient réputées être antidilutives.

12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – autres éléments

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	30 juin 2024	2 juillet 2024	30 juin 2024	2 juillet 2024
Profit net latent sur change et sur dérivés financiers	(75) \$	(451) \$	(504) \$	(551) \$
Écarts temporaires entre le règlement de dérivés financiers et le transfert des profits et des pertes différés dans le cumul des autres éléments du résultat global aux stocks et au bénéfice net	(6 607)	4 232	(5 762)	10 049
Autres actifs non courants	(5 570)	198	(4 800)	(6 443)
Autres passifs non courants	602	7 355	(1 349)	3 890
	(11 650) \$	11 334 \$	(12 415) \$	6 945 \$

12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

b) Variations des transactions sans effet de trésorerie

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	30 juin 2024	2 juillet 2023	30 juin 2024	2 juillet 2023
Dividendes à payer	(34 546) \$	(33 566) \$	— \$	— \$
Actions rachetées à des fins d'annulation incluses dans les créditeurs et charges à payer	5 681	2 567	(4 270)	2 567
Entrées nettes d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles comprises dans les créditeurs et charges à payer	1 597	(703)	1 590	(7 874)
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles et de logiciels compris dans les autres actifs courants	(53)	(313)	(106)	(313)
Ajouts d'actifs au titre de droits d'utilisation compris dans les obligations locatives	16 318	138	16 525	4 323
Montants à payer relatifs à l'impôt sur les rachats d'actions	3 383	—	3 383	—
Valeur attribuée hors trésorerie créditée au capital social provenant d'actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et à l'exercice d'options sur actions	143	96	10 430	15 275
Reclassement des créditeurs et charges à payer au surplus d'apport par suite de la modification touchant le règlement des unités d'actions incessibles	(13 504)	—	—	—
Montants à payer relatifs aux UAI visant des actions émises devant être réglées en trésorerie	1 295	—	2 384	—
Rémunération différée créditée au surplus d'apport	837	—	1 333	(2 075)
Valeur attribuée hors trésorerie créditée au surplus d'apport au titre de dividendes attribués à des unités d'actions incessibles	410	868	410	868

c) Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	30 juin 2024	2 juillet 2023	30 juin 2024	2 juillet 2023
Créances clients	(87 712) \$	(125 323) \$	(188 350) \$	(274 630) \$
Impôt sur le résultat	20 340	(8 904)	19 121	(8 633)
Stocks	26 140	88 313	(18 965)	2 886
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	18 852	2 889	17 397	(901)
Créditeurs et charges à payer	48 412	8 613	54 940	(43 723)
	26 032 \$	(34 412) \$	(115 857) \$	(325 001) \$

13. PASSIFS ÉVENTUELS

Réclamations et litiges

La Société est partie à des réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. Elle ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

14. VENTILATION DES PRODUITS

Les ventes nettes par principal groupe de produits sont comme suit :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	30 juin 2024	2 juillet 2023	30 juin 2024	2 juillet 2023
Vêtements de sport	736 549 \$	691 758 \$	1 328 635 \$	1 279 558 \$
Articles chaussants et sous-vêtements	125 619	148 680	229 329	263 743
	862 168 \$	840 438 \$	1 557 964 \$	1 543 301 \$

Les ventes nettes ont été réalisées auprès de clients situés dans les régions suivantes :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	30 juin 2024	2 juillet 2023	30 juin 2024	2 juillet 2023
États-Unis	763 725 \$	745 907 \$	1 381 710 \$	1 370 963 \$
Canada	27 501	28 110	52 827	53 781
International	70 942	66 421	123 427	118 557
	862 168 \$	840 438 \$	1 557 964 \$	1 543 301 \$

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de six mois closes les	
	30 juin 2024	2 juillet 2023	30 juin 2024	2 juillet 2023
Charge d'impôt sur le résultat				
Charge d'impôt excluant l'incidence de l'impôt minimum mondial et les autres éléments ci-après	7 477 \$	5 643 \$	11 181 \$	9 597 \$
Incidence rétroactive de l'impôt minimum mondial au T1 2024 ¹⁾	15 510	—	15 510	—
Incidence de l'impôt minimum mondial au T2 2024 ¹⁾	23 540	—	23 540	—
Incidence des modifications des taux d'impôt de la Barbade sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	11 510	—	11 510	—
Charge d'impôt sur le profit sur la cession-bail d'une installation de distribution et sur les profits d'assurance en 2023	—	1 033	—	10 503
Charge d'impôt liée au profit sur la sous-location inclus dans les coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	500	—	500	—
Total de la charge d'impôt sur le résultat	58 537 \$	6 676 \$	62 241 \$	20 100 \$
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	116 943 \$	161 964 \$	199 314 \$	273 005 \$
Taux d'impôt effectif moyen	50,1 %	4,1 %	31,2 %	7,4 %

1) Compte non tenu de l'incidence des modifications des taux d'impôt de la Barbade sur la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé, l'incidence de l'impôt minimum mondial, y compris des dispositions législatives correspondantes adoptées par le gouvernement de la Barbade, se chiffrait à 39,1 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024 et comprend un montant de 22,8 millions de dollars lié à l'incidence de l'augmentation du taux d'impôt des sociétés de la Barbade sur le bénéfice de 2024 et un montant de 16,3 millions de dollars lié à l'impôt complémentaire sur le bénéfice de la Société à la Barbade.

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

L'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat et du taux d'impôt effectif pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, est principalement attribuable à l'incidence de la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial et des initiatives connexes au Canada et à la Barbade; plus précisément :

- Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, le gouvernement de la Barbade a augmenté le taux d'impôt des sociétés, applicable à la Société, qui est passé d'une échelle mobile allant de 5,5 % à 1 % à un taux fixe de 9 %, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024. Pour la période de six mois close le 30 juin 2024, la Société a comptabilisé une charge d'impôt de 22,8 millions de dollars liée à l'incidence de l'augmentation du taux d'impôt des sociétés de la Barbade sur le bénéfice de la Société à la Barbade, ainsi qu'une charge d'impôt différé de 11,5 millions de dollars liée à l'incidence de l'augmentation du taux d'impôt sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé à la Barbade.
- Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, la Société est devenue assujettie au régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux de l'OCDE, à compter du 1^{er} janvier 2024, par suite de l'entrée en vigueur de l'impôt minimum mondial au Canada. Pour la période de six mois close le 30 juin 2024, la Société a constaté une charge d'impôt exigible de 16,3 millions de dollars liée à l'impôt complémentaire sur le bénéfice de la Société à la Barbade, ce qui s'est traduit par un taux d'impôt effectif de 15 % à la Barbade. L'impôt complémentaire est prélevé sur les filiales de la Société à la Barbade en vertu de la législation nationale sur l'impôt complémentaire.

La Société a précédemment indiqué dans ses états financiers annuels de 2023 que si les lois relatives au Pilier Deux s'étaient appliquées en 2023, le taux d'impôt effectif moyen de la Société aurait été d'environ 18 % en 2023. Toutefois, pour le premier semestre de l'exercice 2024, le taux d'impôt effectif de la Société s'est établi à 31,2 %, ce qui est nettement supérieur au taux effectif proforma de 2023 de 18 %, en raison principalement de l'incidence des charges de 76,8 millions de dollars engagées au Canada relativement à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes, qui ne devraient pas donner lieu à un avantage fiscal au Canada. Ces charges et l'absence d'avantage fiscal à leur égard ont fait augmenter le taux d'impôt effectif de 900 points de base. En outre, la charge d'impôt différé de 11,5 millions de dollars (liée à la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé) et la charge d'impôt de 0,5 million de dollars liée au profit sur la sous-location ont également entraîné une hausse du taux d'impôt effectif pour le premier semestre de l'exercice 2024.